

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

23 SEPTEMBRE 2019

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 18 h 30.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. Elizabeth Fee |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. |
| 3. Guy Veillette | 6. Alexandre-Nicolas LeBlanc |

ABSENT(S) : Aaron Patella

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Benoit Tremblay, Directeur général et monsieur Bruno Bélisle, Secrétaire trésorier adjoint

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Modification à la résolution 2019-06-03.21
4. Revitalisation du noyau villageois – Représentation de la Municipalité auprès de la Ministre Laforest pour modifier le décret 817-2019
5. Appel d'offres – achat d'un camion
6. Levée de l'assemblée

2019-09-23.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-09-23.02

PÉRIODE DE QUESTIONS

INTERVENANTS

PAUL ST-PIERRE

PAUL ST-PIERRE

PAUL ST-PIERRE

DONALD WATT

DAVID CAMPBELL

GREG BISHOP

DONALD WATT

MICHAEL GRAYSON

PAUL ST-PIERRE

VINCENT RANALLO

Amy Sotelis

DONALD WATT

OBJETS

Demande des explications sur les points à l'ordre du jour

Quels changements pour les garanties
Pourquoi 2 ministères au lieu de 1 sont indiqués dans la résolution

Donc, la rencontre est en lien avec la lettre reçue du ministère ?

Comment la caution nous protège d'avoir un trou dans le village si le projet n'est pas fait

À la demande de citoyens présents et des membres du conseil, M. Bishop explique la position de la vente du Connaught

Combien coûtera un loyer au Connaught ...

La Municipalité a le droit de demander à avoir un certain nombre d'appartement à prix modique au Connaught

Il ne comprend pas la raison du changement de la résolution pour le Connaught

Est-ce qu'il y a des mécanismes qui forcent les promoteurs à respecter la construction ?

Pendant combien de temps on va demander au gouvernement des infos sur la zone inondable ?

Question à poser au ministère...

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-23.03

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2019-06-03.21

ATTENDU QUE la résolution municipale 2019-06-03.21, adoptée à la majorité, le 3 juin 2019, accordait l'autorisation de démolition partielle en vertu du PIIA d'intégration supérieure pour le 77, rue Main, conditionnellement à l'obtention d'une garantie financière, équivalente à l'ensemble des coûts inhérents au projet ;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, C-47.1) prévoit, en vertu de l'article 248, qu'une résolution peut être modifiée par une autre résolution lorsque l'objet de cet acte n'est pas une mesure réglementaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la garantie financière exigée ;

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

QUE le conseil retire l'exigence de sa garantie financière et que la résolution initiale 2019-06-03.21 soit désormais soustraite de sa condition définit au deuxième alinéa;

QUE, tel que mentionné dans la résolution originale, le promoteur s'engage à déposer les garanties relatives à l'obtention du financement et la réalisation du projet incluant une clause écrite au contracteur, d'un cautionnement au montant de 500 000 \$ au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2019-09-23.04

REVITALISATION DU NOYAU VILLAGEOIS – REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA MINISTRE LAFOREST AFIN D'ÊTRE FIXÉ SUR LE DÉCRET 817-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de North Hatley est comprise dans la zone d'intervention spéciale depuis l'entrée en vigueur du décret 817-2019 soit, le 10 juin 2019 ;

ATTENDU QUE l'entrée en force de ce décret ne permet plus l'adoption d'un règlement visant à intégrer un plan de gestion de la zone inondable au schéma d'aménagement et de développement révisé ;

ATTENDU QUE la réglementation prévue par le [présent] décret puisse être modifiée ou abrogée par arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation publié à la *Gazette officielle du Québec* ;

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE soit délégué Michael Page, Benoit Tremblay et Fannie Pelletier Beaudry ainsi que deux (2) membres du conseil à être déterminés plus tard, pour représenter la Municipalité auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'être fixé sur la réglementation prévue par le décret 817-2019, tel que prévu à même ses dispositions.

ADOPTÉE

2019-09-23.05

APPEL D'OFFRES – ACHAT/BAIL D'UN CAMION

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au remplacement d'un camion (de type « pickup ») pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE la Municipalité devra procéder par appel d'offres en vue de l'achat/bail d'un camion pour le service des travaux publics notamment en lien avec les besoins relatifs au déneigement

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE le Directeur Général et secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint soit mandaté à procéder à l'appel d'offres requis pour présentation au conseil.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-23.06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 36, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Benoit Tremblay
Directeur général

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À ÊTRE ADOPTÉ